



AGREMENT D'EXPORTATEURS DES PRODUITS DU COTON POUR LA CAMPAGNE 2018-2019

C O M M U N I Q U E

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les opérateurs économiques intéressés par l'exportation des produits du coton pour la campagne 2018-2019 que les dossiers de demande d'agrément sont reçus du **Lundi 15 octobre** au **vendredi 23 Novembre 2018**.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature peut être retirée à compter du **Mercredi 10 octobre 2018** au siège du Conseil du Coton et de l'Anacarde sis au 15ème étage de l'Immeuble de l'Ex-Caisse de Stabilisation ou dans les Délégations Régionales de Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Bouna, Ferké, Katiola, Korhogo, Odienné, Séguéla, Zuénoula, Mankono et Dimbokro ou encore consultée sur le site web www.conseilcotonanacarde.ci .

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél. : (225) 20 20 70 30 / (225) 22 52 75 80

E-mail : support@conseilcotonanacarde.ci

info@conseilcotonanacarde.ci

Pour un développement durable des filières coton et anacarde